L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 30 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

XXI—Suite.

Mais ces bruits, très perceptibles au-dehors, ne pouvaient être entendus de l'intérieur de la maison, où tout le monde, du reste, était bien trop occupé pour prêter l'oreille aux rogues clameurs de la campagne, soit qu'elles provinssent du vent, des fauves affamés ou de la voix humaine.

Cependant si quelqu'un eut été placé en vedette à l'une des fenêtres de l'hôtellerie, il eut été fort surpris de voir surgir autour de la maison des masses noires et mouvantes, mais muettes, et qui semblaient par leurs mouvements hésitants prendre mille précautions pour ne point éveiller l'attention des habitants de l'hôtellerie. Ces masses noires apparurent d'abord au nombre de quatre ou cinq, émergeant de droite et de gauche, puis le nombre se doubla, se tripla, se quadrupla et forma enfin un tout si nombreux qu'il devint impossible de les compter. Alors on put reconnaître que ces ombres noires étaient autant d'hommes armés et dont quelques-uns portaient des échelles et des cordes munies de crampons de fer. Incontestablement ils venaient là pour se livrer à l'escalade et à l'escalade de la maison.

Cette bande, on le devine, n'était autre que celle commandée par le capitaine Waldo.

Un personnage, qu'il fut facile de reconnaître pour le capitaine à la longueur de son épée et au panache de son feutre, se détacha de la bande et vint prendre les ordres, sans doute, d'un groupe de trois personnes se tenant un peu à l'écart et qu'devait se composer du prince Charles-Philippe, du chevalier Erick et de M. d'Arnas.

Après une courte conférence, Waldo revint vers ses hommes et dit un mot à l'oreille de deux d'entre eux, qui, immédiatement, posèrent les échelles dont ils étaient porteurs le long de la façade de la maison, au-dessous des fenêtres que l'on se proposait d'escalader.

Mais l'un de ces hommes glissa sur la neige, fit un faux pas, et l'échelle qu'il portait heurta légèrement la porte du logis.

Ce bruit éveilla l'attention des gens de l'intérieur.

On entendit un pas s'approcher de la porte, et la voix de maître Brockers demanda :

—Qui est là ?

Waldo, qui avait poussé un juron formidable au moment de la chute de l'échelle, dit un mot à voix basse, et toute la bande se cacha à droite et à gauche de la maison.

—Entendez-vous quelque chose, mon père ? demanda Wolfert.

Maître Brokers prêta de nouveau l'oreille.

—Je n'entends que le mugissement du vent.

Le jeune garçon se leva, prit son fusil et monta à l'étage supérieur.

Il ouvrit une fenêtre avec beaucoup de précaution, pencha la tête au dehors et regarda dans la campagne. La nuit était sombre et le vent lui amena à la figure une poussière de neige qui l'aveugla.

—Impossible de rien distinguer, se dit-il.

Il ferma à moitié le volet de gauche, pour se garantir de la neige, et regarda de nouveau sur la route en face de la maison.

Il ne vit personne.

Mais à ce moment, comme tout le haut de son corps se trouvait en dehors de la fenêtre, un des hommes de Waldo, placé à l'angle de droite, tira un pistolet de sa ceinture, l'arma, et voulut faire feu sur Wolfert.

Une main vigoureuse attira le bandit en arrière, et la voix du capitaine lui dit à l'oreille :

—Si tu fais un mouvement avant d'en avoir reçu l'ordre, je te plonge ma dague dans la gorge !

Bien convaincu qu'il n'y avait rien de suspect sur la route ni dans la campagne environnante, Wolfert referma le volet, puis la fenêtre, et revint prendre sa place au rez-de-chaussée.

Alors Waldo et sa bande sortirent de leurs cachettes et se mirent de nouveau en devoir d'assiéger l'hôtellerie.

Il fallait forcer une fois de plus de tous les côtés, c'est-à-dire par la porte et par les fenêtres afin que la lutte ne fût ni longue ni meurtrière du côté des assiégeants.

Waldo prit des mesures de conséquence. Les échelles furent de nouveau plantées le long de la muraille de façon à pouvoir porter immédiatement les hommes aux fenêtres du étage supérieur.

Une autre échelle, plus lourde, fut placée sur les épaules des plus vigoureux qui se tinrent prêts à la lancer contre la porte en guise de bélier.

Ce qui restait d'hommes se mit en ligne de tirailleurs, en face de la maison et s'apprêta à faire feu sur ceux des habitants qui se montreraient à l'une des croisées.

On n'attendait plus que le signal de Waldo pour commencer l'attaque.

Tous ces bandits et le prince Charles lui-même avaient hâte d'en finir. Le temps s'était déchaîné avec une violence extrême. Des tourbillons de vents soulevaient la neige répandue sur le sol et l'élevaient dans les airs où elle se transformait en tombes glacées. Dans la campagne, les fauves surpris par cette tempête, cherchaient un refuge pour s'abriter et faisaient entendre leurs hurlements plaintifs, leurs clameurs, leurs sifflements.

Cette bizarre au lein, dans la direction du château, une faible lueur perçait de temps en temps les épaisses ténèbres et apparaissait mouvante, de ci, de là, malgré le vent, la neige et la tourmente. Était-ce un incendie ? était-ce l'éclat de torches de plus résineux que portaient des gens courant à travers la campagne? Était-ce quelque lumière filtrant à travers les ais mal joints de quelque maison du village et que les brusques variations du vent semblaient dépiacer.

Quoi qu'il en fût, ce point lumineux, mesqui par l'hôtellerie, n'était pas visible pour les assaillants.

Waldo fit entendre le cri : en avant! et l'assaut commença.

XXII

Gustave-Adolphe, en compagnie du marquis de Stroa, attendait anxieux et impatient, l'arrivée d'Elbé.

Un bruit de pas légers et de froufrou des vêtements de femme, si doux à l'oreille des amoureux qui se consument dans l'attente, se firent entendre dans l'escalier.

—Sire, dit Stroa, voici la comtesse de Brahé, souffrez que je me retire.

Et sans attendre la réponse du roi, il entra dans la chambre voisine.

Gustave-Adolphe bondit vers la porte, et ce fut dans ses bras que Stroa trouva Elbé après en avoir franchi le seuil.

Il la transporta plutôt qu'elle ne marcha jusqu'à un des sièges placés devant la cheminée, et son cœur laissa échapper un soupir de joie et de bonheur lorsqu'il la vit assise là, et lui à genoux à ses pieds, réchauffant dans ses mains les mains glacées de son amie.

—Enfin ! s'écria-t-il, après un moment de douce extase, tu m'es donc rendue!

Il ne vit ni sa pâleur, ni son front où des rides avaient déjà creusé leur impitoyable sillon, ni son attitude sévère.

L'amour n'est-il donc qu'un sublime égoïsme!

—Chère adorée, pourquoi le roi, pourquoi me fuir ? Pourquoi me contraindre à venir te chercher dans ce triste pays ?

—Sire, répondit Elbé d'une voix grave, je me suis retirée au château de Kirlisborg pour m'éloigner de Votre Majesté, espérant que l'oubli se ferait entre vous et moi.

A cet instant seulement, Gustave-Adolphe s'aperçut du grand changement qui s'était opéré en Elbé.

Il la contempla quelques secondes en silence et lui dit ensuite avec un accent d'une tristesse profonde :

—L'aviez-vous donc espéré, Elbé ?

—Oui, sire.

—Alors, vous ne m'aimez plus ?

Elbé baissa ses beaux yeux vers le sol; elle craignait que leur flamme ne vînt trahir ses pensées.

—Sire, dit-elle, je ne suis point venue en cette maison pour entendre parler d'amour.

—Et pourquoi donc y êtes-vous venue, chère Elbé ! demanda le roi que cette froideur apparente faisait horriblement souffrir.

—Je suis venue ici à votre prière, sire, et pour vous dire : Oubliez une femme qui ne pourra s'asseoir sur le trône, à vos côtés, qu'en portant la guerre civile dans les plis de son manteau royal; oubliez une âme folle qui s'était jetée au-devant de vous pas dans tout l'aveuglement d'une tendresse insensée!.... Sire, les rois ont de grands devoirs à remplir; mais le premier de tous, c'est de ne point faire de tache à la page de l'histoire où se doit inscrire leur règne.... Oubliez-moi!

Le roi mit la main sur la bouche d'Elbé.

—Tais-toi ! lui dit-il avec force.

—J'ai tout dit, sire, je pars! Que Dieu garde la Suède et le roi!

Elle se leva.

Mais le roi qui était à genoux devant elle, bondit sur ses pieds, et, l'arrêtant du geste, lui dit :

—Elbé, vous ne sortirez pas d'ici !

—J'en sortirai, sire, puisque j'y suis venue sur votre parole.

—Tu aurais le courage de me laisser ainsi, la moitié fou de désespoir! s'écria Gustave.

—Le désespoir s'use! fit tristement Elbé.

Le roi se jeta devant la porte, et à genoux, dans l'attitude de la prière, dit :

—Par pitié, Elbé! ne me quitte pas! La douleur que j'en éprouverais me conduirait à la mort.

—Si la douleur tuait, sire, il y a longtemps que je serais morte!

Gustave-Adolphe s'était relevé et avait contraint Elbé à reprendre sa place près de la cheminée.

—Ah ! tu souffres aussi toi! dit-il. Ton cœur vient d'en laisser échapper l'aveu! Pourquoi voulais-tu me le cacher!

—Je ne souffre pas, sire; j'accomplissement du devoir suffit pour éteindre toutes les douleurs.

Elle ne disait pas la vérité, la pauvre amoureuse!

Mais Gustave-Adolphe prit à cette impossibilité et il eut un instant de révolte contre cette insensibilité! s'écria-t-il, de quelles glaces éternelles fus-tu pétrie!....

Mais à la révolte succéda immédiatement la prière.

—Ecoute moi. Je t'aime et je suis jeune et tout-puissant; tu es jeune et tu m'aimes aussi; nous avons été créé l'un pour l'autre. Pourquoi chercher à séparer ce que la nature vent unir? Ai-je démérité de ton amour? Ai-je porté vers une autre ces yeux qui n'ont de bonheur qu'à ta contemplation ? N'es-tu pas, comme au premier jour de notre amour, mon âme et ma vie, le but unique de mes désirs et de mes pensées?.... Là-bas, près de ce vaillant la Gardie, quand on se battait, je ne voyais que toi et je ne songeais qu'à toi. Pendant les nuits froides et blanches, tu m'apparaissais marchant sur la neige autour des tentes, comme l'esprit bienfaisant qui apportait le repos et le calme à nos troupes épuisées. Quelques-uns ont pensé que le roi de Suède se battait comme un vrai soldat. Ceux-là se sont trompés, je ne songeais qu'à te faire un royaume digne de toi; je voulais de la gloire pour que tu fusses fière de m'aimer, fière de ton amour!

Elbé était émue de ces paroles ardentes, mais le nom de la Gardie, que le roi venait de prononcer, la sauva de cette émotion.

—Sire, dit-elle à voix basse et comme si elle eut redouté elle-même d'entendre les paroles qui sortaient de ses lèvres, il est temps que je parte.

—Ah ! s'écria le roi en proie au plus violent désespoir, tu brises ma vie! Je n'ai plus rien à espérer sur la terre!

—Taisez-vous à votre tour, Gustave-Adolphe! Ces paroles sont impies et sacrilèges. Un roi de Suède doit songer à son pays avant de songer à la femme qu'il aime!

—Mon pays! mais c'est toi! mais que toi!

—Assez, sire! assez! Trouvez-vous donc que le château de Kirlisborg n'est pas suffisamment loin de Stockholm? Voulez vous donc m'obliger à quitter la Finlande? Voulez-vous que le comte de Brahé aille mourir sur la terre étrangère ?

Mais la passion du roi était arrivée à son paroxisme.

(*A continuer.*)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Pointe St Eat-Baton Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître de poste à Markeville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, dépôt Maître de Poste Plaquémines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse St-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.

F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermilionville.

LATREYE GERBER, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. RICULFI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître de Poste à Johnsville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an ; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un des deux bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par l'indiverture par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles de pareil déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de blesser ou de salir, ou de causer des dommages aux sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques) sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bonâ fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agences de nouvelles, le port sera comme suit : sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par lb ; et sur les publications paraissant moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 3 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé sur dit paquet, ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de portière de lettres ni ne seront distribué par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les bouture, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taxe trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs : 2 cents chacun.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes :

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.
(No 2385—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit :

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip; y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDE, Maire.

Pour copie conforme :
J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans.
Steamers de la mal. c des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, Jn marcheur,

CAMELIA,

Capitaine Hanover.

Sera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix : $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA, Agent,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette sont partis de la ville, tous par

E. TRAPANT.

Vicksburg.

Départ régulier, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NACHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Le bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que le Lioner Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. LANNEY 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

6août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Rassey, Barbin, Normam, Alexandrie, la Rivière Rouge, Cannes, Monjoueurs, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

NOUVEAU BARATARIA

R. SINNOTT, capitaine ; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
BRIGHAM & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—1an

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmport, Churchville et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtablean.

BERTHA

W. Burton, capitaine

A. H. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant le frêt et les passagers pour tous les ailleurs du Bayou des Glaises, Sainsi au jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

H. BRITTON & EPPLER.

No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera délaissé à Simmsport ou Bête Bend Landing.

o août.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière de l'Atchafalaya et du Bayou Courtablean. Le beau steamer

FLETA.

C. C. Pickett, capitaine.
A. Meynier et Silberles, commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la Côte.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.

14 janv

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Pensacola semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESLIE TAYLOR,

Capitaine Allen Junel, Chas. A. Brunet, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour : il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

12 mai—

Pacquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois le semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Acosin,
Commis P. A. Charles.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour : il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le lour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

H. RIVET,
30 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz ; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

W. J. GUMAUX, 20 rue Conti.

2mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Barras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant ses courses jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

"IBERIA.

Capt. F. L. Morse, Commis, R. E. Hine.

Pour frêt ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

9juil—

Association.

BUREAUX, No 45 de la rue Vieille-Levée.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte le New Orleans Crédit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les bataisca, du 1er octobre 1873, au 30 septembre 1874	2,249 53
Inter ni ter octobre 1873 au 30 septembre 1874	5,631
Dépenses générales, taxes, loyer, etc du 1er oct. 1873 au 30 sep. 1874	5,401 26
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	241 45
	8,642 31
Montant pour couvrir les dépenses générales &c	7,861 83
	1,281 48
	8,642 31

L'Association a l'actif suivant :

Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	99,071 38½
Effets à recevoir	7,150 15
Propriétées foncières	947 85
En caisse	88 03½
Divers débiteurs	2,784 70
Installations	1,000 00 111
PASSIF.	
Actions payées en plein	77,850 00
Actions payées en partie	6,230 00
Compte de scrip	4,150 00
Dividende No 1 non réclamé	1,272 20
Divers créanciers	1,787 95
Compte de dépots	686 25
Surplus de l'actif	20,857 23 111082

Nous soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAUER, Secrétaire.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit du Pollbarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes :

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 24 juillet.
PEREIRE, Danré, samedi, 7 août
FRANCE, Toudelle, samedi, 21 août.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $100—Seconde $65—Troisième $35—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $75 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York.
CH. DE GRANDY, Agent,
Gallier Court, Lettre H. N. O.

STEAMERS DU HAVRE

— ET DE LA —

NOUVELLE - ORLÉANS.

Les Steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

26juill—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre et Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.

Les jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers sonnent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :

Chambres..... $150 or.
Entrepont..... 60 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Havre ou à Brême :

Chambres..... $150 or.
Entrepont..... 60 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :

Chambres..... $25 or.
Entrepont..... 15 "

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOEKEMEYER & CO., Agents,
8août—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool, Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 25 juin, à 10 30 A. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet à 4 P. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 30 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 17 juillet, à 2 P. M.
DELTIC, Samedi, 24 juillet, à 9 30 A. M.
REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 2 P. M.

Du White Star Dock, Pier 42, North River.

Ces steamers, les plus rapides, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le repos est le moins entendu, où les passagers sentent le moins le mouvement et où un comfort quelque chose n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, 80 et $100 or. pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au dessus.

Pour plus de détails et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

E. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent aussi pour toutes les lignes les points de l'Europe. 1er avril—1an

STEAMERS—STATE LINE.

Ils partiront de la Nouvelle-Orléans pour cette ligne évitant les désagréments et les dépenses de la route de New-York.

SAMEDI, 31 juillet, ... State of Georgia.
SAMEDI, 7 août, ... State of Virginia.
SAMEDI, 14 août, ... State of Indiana.
SAMEDI, 21 août, ... State of Georgia.

La Compagnie fend, au plus bas prix, des billets de routes, payables d'avance, pour toutes les parties de l'Ouest, Nord-Ouest et Canada, moitié prix ; petits enfants, gratis.

Elle vend des traites de une livre sterling et au-dessus.

Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à

A. E. MILLER & CO., agents,
No 35 de la rue Carondelet.

1er av—3m.

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 23, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou avec environ le SAMEDI, 25 juillet.

Salon, 26 classe. Entrepont

Liverpool	$125	$60	$35
Paris	145	65	45
Anvers	145	60	45
Hamburg	142	65	50
Anvers	137	60	45
Brême	135	70	54
Bordeaux	165	80	60

Billets pour les points, aux plus bas prix. Paiement en guinchets. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à

A. E. MILLER & CO., Agents,
35 rue Carondelet,
Nlle-Orléans.

23mai—an15juil

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE DES STEAMERS SUIVANTS

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le STEAMER

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse

DIMANCHE, 25 juillet, à P. M.

Passage..... $50.

Cette ligne prend frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

J. H. WITHERSPOON, Agent.
32 Broadway, New York.
W. J. GUMAUX, 20 rue Conti.

2mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Barras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant ses courses jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

"IBERIA.

Capt. F. L. Morse, Commis, R. E. Hine.

Pour frêt ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

9juil—

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

BURNITAT, commandant, W. Catherine, 1200 tonneaux
YAZOO, do L. D. Barrett.....1400 tonneaux
C. W. LORD, do L. Colton, 1000 tonneaux

Départ le VENDREDI, 23 juillet, à 4 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

C. W. LORD,

Commandant L. Colton

Partira de son quai, au face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie..... 50
Billet donné New-York pour toute le voyage.. 50

Pour frêt